

Aude Soubiron
IRISSO, Université Paris-Dauphine – CNRS (UMR 7170)
aude.soubiron@dauphine.fr

L'ACTION PUBLIQUE EXPÉRIMENTALE.
LES DISPOSITIFS D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE DIVERSITÉ
DANS LES GRANDES ÉCOLES FRANÇAISES

Thèse de doctorat en science politique, soutenue le 14 décembre 2010 à l'université Paris-Dauphine (mention très honorable avec félicitations à l'unanimité)

Jury :

Renaud DORANDEU

Professeur des Universités, Université Paris-Dauphine (IRISSO) (président du jury)

Marie DURU-BELLAT

Professeure des Universités, IEP de Paris (OSC) (rapporteuse)

Brigitte GAÏTI

Professeure des Universités, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (CRPS) (directrice de thèse)

Christine MUSSELIN

Directrice de Recherche, IEP de Paris-CNRS (CSO) (rapporteuse)

Eric VERDIER

Directeur de Recherche, Université de Provence - Aix-Marseille I - CNRS (LEST) (examinateur)

Résumé :

La thèse étudie l'émergence d'une catégorie d'action publique : la diversité. L'analyse part d'une interrogation sur un retournement étonnant : les grandes écoles, longtemps dénoncées comme un des vecteurs de la fermeture sociale du recrutement des élites, deviennent au début des années 2000 les porteuses de solutions nouvelles à la démocratisation, sous la forme de dispositifs destinés à favoriser la diversité. Cette transformation se produit sur un mode relativement silencieux et hormis quelques moments de politisation *a minima*, le changement se joue de manière procédurale, incrémentale, dans des dispositifs techniques, fragmentés, localisés, expérimentaux, lancés par les écoles. Des « petits dispositifs » sont ainsi convertis en politique publique, dessinant une révolution silencieuse dans le secteur de l'enseignement supérieur et secondaire : elle se lit dans le contournement des acteurs centraux établis (syndicats enseignants, CPU, ou ministère de l'Éducation nationale) et l'institutionnalisation d'un nouveau chaînage bureaucratique entre grandes écoles, CGE et ministère de la Ville.

La thèse interroge le cours que prend une réforme dans un secteur réputé irréformable. Le processus d'institutionnalisation de la diversité se caractérise par la mise en œuvre de nouvelles modalités de décision : le recours à l'expérimentation et un changement d'échelle vers le local – transformations exemplaires de l'action publique contemporaine. Il est également marqué par des phénomènes d'individualisation de l'action publique (par ces instruments que sont le tutorat et l'accès dérogatoire), en même temps que de responsabilisation des cibles (ici le « le lycéen prometteur »).

Mots clés :

diversité, enseignement supérieur, action publique, grandes écoles, expérimentation